

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 158-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance à madame Agnès Maltais, membre du Conseil exécutif, du 4 mars 2000 au 11 mars 2000;

— du ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs à monsieur Jacques Baril, membre du Conseil exécutif, du 7 mars 2000 au 13 mars 2000;

— du ministre de l'Environnement et ministre du Revenu à madame Linda Goupil, membre du Conseil exécutif, du 2 mars 2000 au 9 mars 2000;

— du ministre de la Solidarité sociale à madame Louise Harel, membre du Conseil exécutif, du 4 mars 2000 au 13 mars 2000.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33661

Gouvernement du Québec

Décret 159-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur Alain Verreault comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Alain Verreault, sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Environnement, cadre supérieur classe III, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 90 746 \$, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Alain Verreault.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33662

Gouvernement du Québec

Décret 160-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination de madame Louise Pagé comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Louise Pagé, sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 6 mars 2000;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Louise Pagé.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33663